# LES MICAULT BELGES

## LEURS PORTRAITS ET LEUR HISTOIRE. [1]

### INTRODUCTION.

Occupé d'un travail sur *le pays de Malines* et les seigneuries qui le formaient jadis, l'un de nous a été amené à recueillir des documents sur la famille Micault, qui avait possédé des châteaux et des seigneuries mouvants de la cour féodale de Malines.

Un jour, visitant le musée royal de peinture de Bruxelles, il fut frappé en apercevant sur deux tableaux des écussons aux armes de cette famille. Ces tableaux constituent les volets d'un triptyque dont le panneau central est malheureusement perdu [2].

Les armoiries nous ont permis d'établir l'identité des neuf

[1] Lu en séance mensuelle du 12 mars 1889.

[2] Ils portent maintenant le n° 92 ; hauteur 1m50 ; largeur 66 centimètres.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

personnes y représentées. Ces peintures nous paraissaient mériter une étude approfondie ; en effet, elles sont intéressantes à plus d'un titre : au point de vue artistique, historique et archéologique.

Nous avons consigné dans les pages qu'on va lire le résultat de nos observations et de nos recherches. L'importance de la matière fera comprendre l'extension donnée à ce travail.

## CHAPITRE Ier.

### LE VOLET DE DROITE.

#### Groupe de portraits.

Le chevalier Jean Micault avec ses trois fils : Charles, Nicolas et N... Le chef de la famille est un vieillard rasé et presque chauve; il est agenouillé devant un prie-Dieu, recouvert d'un tapis aux armes du personnage avec casque et cimier. Entre les mains jointes, il tient une petite croix rouge. Au-dessus de son armure, il porte un long manteau d'étoffe rouge, doublée de blanc. Les muscles de la face et la mâchoire sont très développés ; le regard est peu pénétrant; l'ensemble de ces caractères donne à la physionomie un aspect vulgaire et matériel. En dépit de l'armure, le chevalier est loin d'avoir l'air martial. A ses pieds un heaume de tournoi, à la visière ouverte, et des gantelets. Ce heaume est garni d'un lion ailé d'or, formant fourreau ; celui-ci soutient une touffe de plumes d'autruche blanches.

Derrière Jean ses trois fils.

L'aîné, Charles, en armure, au-dessus de laquelle est jeté un vêtement bleu-clair, aux emblêmes héraldiques des Micault. C'est un homme à la fleur de l'âge, au front élevé, un peu chauve, aux cheveux bruns, portant de longues moustaches

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Musée Royal de peinture et de sculpture de Belgique

—

Portraits de JEAN MICAULT et de ses fils.

—

H. 1 m. 50 c. — L. 66 c. — B.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

et une longue barbe brunes ; il a le regard plus franc que son père. Le tapis du prie-Dieu devant lequel il est agenouillé est garni de ses armes, sans cimier. — D'un physique plus distingué que le père, Charles rappelle plutôt le type de sa mère... dont il sera question plus loin. Par terre, on voit un casque semblable à celui du père et une paire de gantelets.

Le second fils, Nicolas, est représenté en robe noire, bordée de fourrure. Il tient un livre ouvert. Cheveux, moustache et barbe bruns. La figure, tout en révélant un caractère plus paisible, rappelle assez dans l'ensemble celle de son aîné. Le tapis du prie-Dieu porte un écusson, écartelé de Micault et de Welle.

Le plus jeune des fils est un garçon aux cheveux blonds, tirant sur le roux, tenant de la main droite un arc et une flèche. La gauche, serrant une petite croix, est appuyée sur la poitrine. Le jeune homme est à moitié agenouillé derrière ses aînés, sans prie-Dieu ni armoiries. Bien plus encore que ceux-ci, il ressemble à sa mère.

### Paysage.

Derrière Jean Micault et ses fils et au premier plan du paysage, sur lequel se détachent les personnages, l'on voit deux hommes aux allures sauvages ; l'un deux est armé et l'autre tient une torche. Assez mal définis, ils nous semblent coiffés de casques pointus, à camail, tels qu'en ont porté les Sarrasins, les Turcs et les Circassiens. L'on aperçoit aussi, un peu plus vers l'arrière-plan, un cirque avec une *fantasia arabe*, pour nous servir de l'expression employée par M. Ed. Fétis, qui, dans son catalogue du Musée royal, s'est déjà occupé des tableaux dont nous donnons ici la description aussi complète que possible. Enfin à droite, sur les ruines du cirque et dans le fond de l'arène, l'on retrouve encore trois personnages

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

vaguement représentés; deux d'entre eux semblent allumer du feu.

Le cirque en ruines dont nous venons de parler, situé dans un enfoncement de terrain et entouré de verdure, est bien semblable aux amphithéâtres que nous ont laissés les Romains. A l'intérieur de cette ruine, on peut aisément reconnaître l'arène (arena) et les gradins (gradus); à droite, entre l'arène et une voûte en plein cintre en ruine, se trouve un petit amoncellement de matériaux, dernier vestige du *podium*, espèce de mur qui servait à protéger le public contre les atteintes des bêtes féroces. Contre le podium et sous les premiers gradins s'étendent les loges (caveæ ou carceres), où l'on renfermait les animaux destinés aux spectacles; ces loges communiquent à l'arène par de petites portes. Le mauvais état de ces ruines ne permet pas de retrouver l'emplacement des entrées principales donnant dans l'arène. Vers le haut et l'arrière-plan des ruines, on peut voir quelques arcades préservées de la destruction; ces arcades sont les restes de la façade extérieure du monument.

Dans le fond du paysage, à gauche, on remarque les ruines d'une construction antique à plein cintre, semblable à celles qu'on conserve encore à Rome et dans toutes les régions habitées jadis parmi les Romains; puis quelques monuments aux tons blanchâtres, conçus dans le style oriental, en face desquels s'étend une plaine couverte de buissons et de palmiers, abritant un groupe de tentes. Dans le lointain la mer que sillonnent quelques navires; au-delà une haute montagne sur laquelle il y a des feux allumés et, enfin, une île aux côtes escarpées.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Musée Royal de peinture et de sculpture de Belgique

—

Portraits de Livine de Welle, femme de Jean Micault et de ses filles.

—

H. 1 m. 50 c. — L. 66 c. — B.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

## CHAPITRE II.

### LE VOLET DE GAUCHE.

**Groupe de portraits.**

Livine de Welle, dite de Cats, avec ses quatre filles : Eléonore, Marguerite, Adrienne et N...

Agenouillée sur un coussin à glands devant un prie-Dieu, la mère est vêtue d'une longue robe de velours noir, bordée de fourrure. Un capuchon noir lui sert de coiffure. La dame tient une petite croix rouge entre les mains jointes, posées sur un livre d'heures. Elle est d'un type plus fin, plus délicat, plus distingué que son mari; on verra plus loin qu'elle était d'une extraction plus élevée que ce dernier. Le tapis du prie-Dieu est orné d'un écusson en losange, parti de Micault et de Welle. Devant ce prie-Dieu un chien assis.

Derrière Livine, ses quatre filles devant des prie-Dieu. Elles sont vêtues uniformément : robes serrantes en velours, guimpes, coiffures ornées de perles, parures également de perles; ajustement de la seconde moitié du XVI^e siècle.

La plus jeune des sœurs, tenant une petite croix rouge, est coiffée d'une toque en velours noir, garnie de plumes. Elle semble partager le prie-Dieu de la troisième sœur; aucun blason ne la distingue.

Les prie-Dieu des trois aînées sont chacun garni d'un écusson en losange, parti de Micault et respectivement de Tuyl... écartelé comme il sera dit plus loin... de Briaerde et d'armoiries qui appartiennent ou aux de Nobili ou aux de Silva.

Tous les personnages des deux groupes, grandeur environ demi-nature, sont tournés dans le sens du panneau central.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

## Paysage.

A droite, au premier plan du paysage, derrière le groupe féminin que nous venons de décrire, l'on voit un petit monument en pierre grise style Renaissance, qui paraît être un tombeau ; il a la forme d'un sarcophage antique, disposé sur des supports. Sur ce monument se trouve un personnage, évidemment trop petit, si on le compare à d'autres un peu plus à l'arrière-plan. Ce personnage tient une buire, d'où sort de l'eau, retombant en cascade sur les bords du tombeau, pour aller rejoindre un ruisseau ondulent au bord duquel s'aperçoivent deux femmes, l'une debout, tenant une draperie blanche, l'autre baissée et agitant un linge dans l'eau du ruisseau.

Derrière le tombeau s'élève une église, construite contrairement aux temples byzantins, dont la forme fut la croix grecque, sur un plan allongé, comme on construisait généralement en Occident. Elle offre bien dans l'ensemble et dans les détails de son architecture tous les caractères du style roman : construction en forme de rectangle terminée par une abside circulaire, arcades et fenêtres en plein cintre, etc.

A gauche et vis-à-vis de cette église se voit une maçonnerie quadrangulaire, surmontée d'une coupole et entourée d'une enceinte. Celle-ci et le monument, qui paraît être un tombeau, ont chacun leur porte. La construction est conçue dans le style oriental. Des palmiers l'avoisinent.

Derrière ce mausolée et l'église romane s'élèvent dans la vallée et sur le penchant des collines qui l'enserrent, des groupes d'habitations à plusieurs étages et à toits presque plats, tels qu'on en rencontre encore en Italie.

Dans le fond, le paysage se complète par la représenta-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

tion d'une vaste construction à arches en plein cintre, superposées et formant deux étages. Cette construction, qui traverse toute la vallée, est, à n'en pas douter, un acqueduc tel que les Romains en ont érigé en si grand nombre.

Tout au fond, à l'arrière-plan du tableau, se dresse une colonne dont le fût est orné de spires. Le ton blanc-crême de ce monument, en style romain, correspond exactement à celui des marbres antiques altérés par le temps. Cette colonne, en tout semblable à celles érigées sous Marc-Aurèle et Trajan, et qui existent encore à Rome, n'est pas, comme celles-ci, surmontée de statue. Notre artiste aurait-il voulu représenter un de ces deux monuments? S'il en est ainsi, il s'ensuivrait qu'il aurait peint la colonne, soit d'après nature, soit de mémoire, en se rappelant exactement le type des colonnes triomphales romaines, soit, enfin, d'après des documents précis rapportés d'Italie à une époque antérieure à la restauration des colonnes Antonine (ou de Marc-Aurèle) et de Trajan, restauration exécutée sous le pontificat de Sixte-Quint (1585-1590), qui fit placer à leur sommet les statues en bronze doré de saint Paul et de saint Pierre, et qui s'y voient encore de nos jours.

## CHAPITRE III.

### Sujets héraldiques.

Il importe d'entrer dans quelques détails au sujet de la partie héraldique de nos deux volets.

Longtemps abandonnée par les esprits sérieux, l'étude du blason a été enfin régénérée et reconstituée en véritable science dans la seconde moitié de notre siècle. Il en était temps, vraiment! car combien d'œuvres d'art figuraient dans les catalogues de nos musées sans indication de leur provenance et dont l'histoire a pu être reconstituée depuis, grâce à la compréhension des armoiries qui les ornent.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

« Loin d'être nées d'un sentiment d'ostentation et de vanité, les armoiries prirent leur source dans les institutions sociales mêmes [1]. » Pour bien comprendre l'histoire et les œuvres d'art du Moyen Age et de la Renaissance, il fallait en revenir à l'étude du blason, qui en est en quelque sorte la clef. Quel est l'historien ou l'archéologue sérieux, de nos jours, qui oserait nier cette vérité ? L'examen approfondi des sceaux et des œuvres d'art armoriés nous apprend une foule de choses indispensables ; les armoiries sont le reflet fidèle des usages et du style de leur temps.

Donc, outre que la présence d'un ou de plusieurs écussons sur une œuvre d'art nous fait connaître celui qui possédait, ou fit exécuter celle-ci, elle nous met en mesure de déterminer d'une façon plus ou moins précise le moment de son exécution [2].

Pour ne pas dépasser le cadre imposé à cette étude, et, quoique le sujet soit loin d'être épuisé, force nous est de nous en tenir là dans nos appréciations sur le rôle important assigné à la science héraldique dans les recherches historiques et archéologiques.

Constatons une fois de plus que c'est aux seules armoiries que nous devons de connaître les personnages de nos deux tableaux [3].

[1] Comte François van der Straten Ponthoz, *L'Ombre de lion des Trazegnies*. Dans un remarquable mémoire intitulé : *L'origine des armoiries indiquée dans Hemricourt*, M.Edg. de Marneffe, attaché aux Archives générales du Royaume, a déterminé, d'après Hemricourt, d'une façon précise, époque à laquelle remonte l'origine des armoiries et les motifs qui en ont amené l'invention (Bull. de l'Instit. archéol. liégeois, t. XV, 1879).

[2] M. le comte de Nahuys nous a donné naguère un éclatant exemple prouvant la justesse des paroles que nous venons de dire, et qui, en somme, ne sont que la confirmation des siennes. Voy. *Age des volets d'un triptyque historique* etc., et *Un dernier mot concernant le triptyque historique de Zierikzée*, par le comte M. de Nahuys (T. II de nos Annales, 1re livr. pp. 197-204 et 215-217).

[3] La loyauté nous fait un devoir de constater que déjà M. Fétis a reconnu dans ces armes celles de la famille Micault ; mais nous croyons devoir ajouter

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

La famille Micault porte : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois chats d'argent, assis et posés de front ;* cimier : *un chat de l'écu, tenant entre les dents une souris de sable.*

Ce blason rentre dans la catégorie des armes parlantes. Cette assertion paraîtra peut-être paradoxale ; on se demandera quelle corrélation il peut y avoir entre le nom de Micault et un chevron accompagné de chats ! Nous ferons remarquer qu'il faut trouver l'allusion au nom de la famille dans le cri de ces animaux, *le miaulement.*

Si les écussons de nos tableaux ne se présentent pas dans des émaux strictement héraldiques, n'en tenons pas trop rigueur au peintre. Au point de vue artistique, il a dû rechercher avant tout l'harmonie entre les objets qu'il peignait. Au surplus, l'influence de plus de trois siècles a, sans aucun doute, quelque peu altéré ses couleurs.

Ainsi qu'on l'a vu, Jean Micault, comme chef de la maison, porte les armes pleines, avec cimier. Charles, son aîné, les porte pleines également, mais le tableau ne lui donne ni casque, ni cimier. Nicolas, puîné, les écartèle de celles de sa mère, de Welle.

Cette famille blasonne : de sable au fermail d'argent, garni d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois losanges d'argent, accolés en fasce.

Voici les trois autres écussons représentés sur le volet de droite :

Tuijl : écartelé ; aux 1er et 4e, d'argent à trois têtes de braque de gueules (qui est Tuijl), aux 2e et 3e, d'or au lion de gueules, à la bordure engrêlée de même [1].

que notre confrère, M. Ch. Bigarne, à Chorey, près de Beaune, dans une brochure dont il a bien voulu nous offrir un exemplaire, revendique l'honneur d'avoir appelé l'attention de messieurs les conservateurs sur les armoiries. D'après cet archéologue français, ce n'est qu'à partir de ce moment-là que le catalogue donne quelques détails sur la famille Micault.

[1] Il sera encore question plus loin de ces armes.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Briaerde: d'argent à trois cors de sable, à la bordure engrêlée de même [1];

Nobili ou Silva: d'or au griffon de sable, armé et lampassé de gueules; à la bande d'azur (?), chargée de trois têtes d'animal d'or, lampassées de gueules, brochant sur le tout [2].

## CHAPITRE IV.

### Revers des volets et cadre.

Les revers de deux volets sont couverts de grisailles. Celle de droite représente le Christ suivi de trois disciples, se rendant à la montagne des Oliviers. Au fond, on voit une colline dans un enclos entouré de murs. Des ornements en style arabe forment frise dans le haut.

Le revers du volet de gauche nous montre Agar quittant la demeure d'Abraham. Son fils se trouve agenouillé devant elle, les mains jointes. Elle est suivie d'une autre femme, qui est probablement Sara. A gauche s'aperçoit un tombeau. Dans le paysage des palmiers. Au haut, des ornements semblables à ceux du volet de gauche.

Le cadre peint en noir, porte des ornements dorés, conçus dans le goût de la Renaissance.

[1] Les cors sont représentés généralement *virolés d'or et liés de gueules*; la bordure engrêlée est une brisure.

[2] Il est impossible de dire au juste à quel animal appartiennent ces trois têtes. Les armoriaux, entre autres l'Armorial Général de Rietstap, n'attribuent pas ces armes à une des familles de Nobili ou de Silva qu'ils mentionnent.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

## CHAPITRE V.

### Attribution.

Dans le premier catalogue du Musée de Bruxelles [1], on attribue, sans donner les raisons, les deux volets à Heemskerck. Dans celui de 1811 [2], on les donna à Pierre De Vos; plus tard, nous dit M. Ed. Fétis [3], on les rangea parmi les productions d'auteurs inconnus. Cette dernière disposition est, à notre avis, la plus sage qu'on ait pu prendre. En effet, il n'est — croyons-nous — pas possible d'attribuer à Heemskerck les deux tableaux dont nous nous occupons. En 1559 et 1560, quatorze ans avant sa mort, cet artiste peignait encore, surtout ses figures, à la façon des gothiques, c'est-à-dire par frottis, glacis et avec peu de couleur, de façon à ce que l'on ne distingue guère les coups de brosse. Les œuvres de Heemskerck[4], qui dénotent un maître, sont, si nous pouvons nous exprimer ainsi, traitées tortueusement : les détails anatomiques, ainsi que ceux des costumes et des accessoires, tout en étant fortement accusés, sont peints avec délicatesse ; enfin, les œuvres de ce maître, si on les considère au point de vue de l'intensité des tons, révèlent chez leur auteur un tempérament de coloriste et le désir de donner à ses peintures le plus d'effet possible. Il semble même que ce tempérament et cette tendance l'aient poussé à exa-

[1] Notice des tableaux et autres objets exposés au Musée du département de la Dyle, situé à Bruxelles, dans le local de la ci-devant Cour. Bruxelles, chez Weissenbruch, imprimeur de la préfecture et de la mairie, place de la ci-devant Cour, n° 1085, an XI.

[2] Même catalogue, édition de 1811.

[3] Catalogue descriptif et historique du Musée royal de Belgique, par Ad. Fétis (Bruxelles, plusieurs éditions).

[4] Voir les trois tableaux de ce maitre au Musée royal de Bruxelles.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

gérer les ombres outre mesure pour faire valoir les clairs. Il en est arrivé ainsi à donner à ses œuvres des tonalités s'éloignant de celles que l'on rencontre dans la nature [1].

Si l'on examine les deux panneaux qui forment le sujet de notre étude, on pourra voir que, contrairement à la peinture de Heemskerck, la leur est assez largement enlevée et que même dans une partie des figures et des mains qu'ont respectées de malencontreux lavages, des coups de brosse bien caractérisés se distinguent encore. Ceux-ci dénotent un artiste sûr de lui-même et affranchi de la façon de peindre hésitante et peu franche de ses devanciers, de ce blaireauté en un mot, qui donne à tous les tableaux de l'époque gothique un même air de famille.

Nous avons bien à faire ici à une de ces œuvres qui marquent la transition entre l'époque gothique et la Renaissance. L'on sait que les transformations du style des peintres primitifs se sont effectuées dans notre pays vers le milieu du XVIe siècle [2].

Dans leur ensemble, les œuvres dont nous nous occupons ici, n'ont rien de tortueux, comme celles de Heemskerck. Les muscles des têtes et des mains sont plus simplement et plus largement traités. Ces dernières sont d'un dessin moins serré, moins élégant et moins correct que ne sont celles que l'on voit dans les tableaux de Heemskerck. Quant à la tona-

[1] Les enseignements que l'artiste puise dans l'observation des choses de la nature sont les plus sûrs et les plus puissants. Le manque d'observation, d'étude pour chaque sujet traité, une anomalie dans le tempérament de l'auteur, sont les causes les plus fréquentes qui déterminent les faiblesses ou les imperfections dans *l'œuvre d'art*. Celle-ci n'est jamais qu'une *interprétation ;* c'est précisément ce qui la distingue des *reproductions* par des procédés physiques ou chimiques, reproductions que l'on ne peut considérer comme étant des œuvres d'art proprement dites.

[2] Faisons remarquer en passant que ce fut au XVIe siècle que les artistes commencèrent à abandonner l'usage de représenter dans leurs tableaux les personnages sous la protection de leurs patrons.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

lité générale, elle est de beaucoup plus grise et plus sourde que celle des peintures de cet artiste, ce qui n'est pas sans donner aux personnages et aux paysages qui les entourent, un aspect beaucoup plus *nature*.

En résumé, nous pouvons dire que nos panneaux offrent des qualités et des caractères de facture et de coloris si diamétralement opposés à ceux de la peinture de Heemskerck, qu'il ne nous paraît pas possible, nous le répétons, de les attribuer à ce maître ou à son école.

Quant à l'attribution à Pierre de Vos, elle ne repose sur aucun document authentique, acte de vente, ou autre. Elle nous paraît avoir été faite absolument à la légère : l'on ne connaît actuellement aucun tableau de Pierre de Vos, dit le vieux (1490-1567), qui fut franc maître en 1519, puis doyen de la corporation de Saint-Luc, à Anvers, en 1536 [1].

Il nous est donc impossible de nous livrer à une étude comparative.

Dans tous les cas, nous estimons que, lorsqu'il s'agit de tableaux et, en général, d'œuvres d'art des XVe et XVIe siècles, il est toujours téméraire de vouloir faire des attributions sans posséder de documents authentiques : la grande influence des écoles, la routine dans le choix des sujets et dans la façon de les composer et de les rendre, a donné trop d'uniformité aux œuvres de ces époques. Plus tard seulement, les artistes s'émancipèrent de l'influence malheureuse qu'avait exercée sur eux le parti-pris, suivirent librement leurs inspirations individuelles et produisirent ces œuvres si originales jusque dans leur facture, qui n'ont besoin ni de signature ni de certificat d'origine.

Tout ce que nous pouvons dire pour le moment au sujet de la détermination de nos deux volets, c'est qu'ils offrent

[1] Voyez Ad. Siret, *Dictionnaire historique et raisonné des peintres de toutes les écoles* (1883).

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

des caractères de peinture se rattachant à ceux que présentent les œuvres appartenant à l'école flamande.

## CHAPITRE VI.

### Considérations sur quelques particularités des panneaux.

Les figures de nos deux panneaux présentent cette sincérité d'interprétation, ce réalisme charmant, qui distinguent si bien les œuvres de l'époque gothique et de celle qui la suivit immédiatement. Par contre, les paysages ont été *composés* par l'auteur à la façon des artistes de l'époque gothique, c'est-à-dire d'une manière absolument fantaisiste et sans égard à l'homogénité dans leur ensemble des motifs géologiques, botaniques et architecturaux. Nos paysages présentent un mélange de sujets des plus hétérogènes, pris dans les pays les plus divers [1].

A part les ruines romaines, communes aussi bien aux régions septentrionales qu'aux méridionales, les motifs tirés de l'Italie et de l'Orient dominent. La famille Micault aurait-elle voulu perpétuer le souvenir de voyages lointains? Si cette hypothèse est permise, ne pourrions-nous pas admettre la probabilité d'un voyage en Italie, d'un pèlerinage en Terre-Sainte, ou, comme le suppose M. Fétis, d'une expédition en Tunisie? Aucun des documents et ouvrages qu'il nous a été donné de consulter, ne nous fournit le moindre renseignement

[1] Si nos paysages sont traités, dans leur ensemble, d'une façon fantaisiste, l'on ne peut cependant reprocher à leur auteur de s'être trop éloigné de la nature dans la représentation des différentes essences d'arbres. A l'encontre de ses devanciers (enlumineurs et peintres), qui n'interprétaient les motifs botaniques que d'une façon systématique et fantaisiste (par ce procédé en quelque sorte mécanique, rappelant la gravure au pointillé), notre artiste révèle déjà quelques tendances naturalistes dans la façon de concevoir les détails de ses paysages.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

à cet egard. Si l'on examine les localités dans lesquelles se trouvent des vestiges d'amphithéâtres et d'aqueducs antiques, on peut voir que l'ancien monde en est en quelque sorte parsemé. Qui pourra désigner parmi tous ces monuments ceux représentés dans nos tableaux? Où faut-il chercher les ruines de cette construction antique à plein cintre, ce tombeau oriental, cette église romane, ces maisons à toits plats? Seuls les documents intimes de la famille Micault pourraient donner réponse à toutes ces questions.

L'allégorie d'un culte si répandu jadis, serait-elle pour quelque chose dans l'une ou l'autre de ces représentations? Nous savons que *Mico* est le nom donné aux chefs de certaines tribus américaines; mais quelle corrélation pourrait-il bien exister entre un sauvage d'Amérique et les personnages du fond du tableau de droite.

Dans ce même ordre d'idées, n'y aurait-il pas une allusion au nom de *Welle* dans le ruisseau onduleux, la buire d'où jaillit un filet d'eau et l'aqueduc? La chose ne serait pas impossible, car le mot *wel* en néerlandais veut dire *source*, le verbe *wellen, sourdre, jaillir;* et le substantif allemand *Welle* signifie *onde*...

## CHAPITRE VII.

### Epoque de l'exécution et histoire du tableau.

Pour déterminer l'âge et faire connaître l'histoire de nos deux tableaux, il est indispensable d'anticiper quelque peu sur la partie historico-biographique de notre travail.

Constatons que Jean Micault mourut en 1539 et que sa femme le suivit dans la tombe en 1547... non pas en 1567, comme le dit le catalogue du Musée royal... et rappelons-nous ensuite que leurs deux fils aînés sont représentés sur le



Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

volet de gauche en hommes d'une quarantaine d'années environ. Or, Nicolas, le second, naquit en 1518. *Il s'ensuit donc que les tableaux ont été peints après le décès des parents*. Nous possédons, toutefois, une autre preuve pour établir que les portraits ont été exécutés après la mort de Jean Micault et de sa femme.

On se souvient que quatre personnes figurant dans les deux groupes de portraits sont marquées d'une petite croix: le père, la mère, le plus jeune des fils et la plus jeune des filles. Ce détail tout particulier frappe vivement le spectateur attentif; on se demande : quelle est la signification de cet emblème? La voici dans toute sa simplicité ingénieuse : les personnes caractérisées par la croix étaient déjà mortes au moment où les portraits furent peints et on devait évidemment désirer les faire distinguer de ceux qui étaient en vie.

Ce fait nous explique pourquoi nous ne rencontrons pas dans les documents de la famille, tels que : actes de partage, de fondations pieuses, de relief de fiefs, lettres-patentes, etc., les noms des deux plus jeunes enfants. Car à défaut des registres de baptême, de mariage et de décès de l'époque, ce sont là les seules sources où nous ayons pu puiser [1].

Ce qui précède nous prouve donc que c'est à tort que le catalogue du Musée royal qualifie Jean Micault et sa femme de *donateurs du triptyque*.

[1] Ne sachant ce que sont devenus les documents de la famille Micault, c'est dans les archives ecclésiastiques et administratives que nous avons dû rechercher les éléments de cette notice. Voici nos sources principales :

Les archives de l'église des SS. Michel et Gudule (S. G.) ;

Celles de la Chambre des Comptes de Brabant (C.) ;

Celles des Cours féodales de Brabant (B.) et de Malines (M.).

En renvoyant à ces sources, nous les indiquerons par les lettres placées ci-dessus entre parenthèse. — Obéissant à un devoir de reconnaissance, nous remercions vivement M. l'abbé Keelhoff de l'extrême obligeance qu'il a mise à faciliter nos recherches dans les archives de Sainte-Gudule. C'est grâce à ce digne ecclésiastique, avantageusement connu par ses travaux historiques et archéologiques, que nous avons pu enrichir cette notice de renseignements précieux, puisés dans ce dépôt, d'un accès si difficile aux profanes. (T. de R.)

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Il est permis de croire que les défunts ont été reproduits exactement d'après des portraits existants, que l'artiste se sera tout bonnement borné à copier, mais ils ont pu vivre encore quelque temps après l'époque de la confection de ceux-ci. Rien ne nous autorise donc à affirmer qu'ils sont morts à l'âge où ils sont représentés sur les tableaux. Si nous avons appelé le garçon et la jeune fille tenant la petite croix : *les deux plus jeunes enfants*, cette expression pourrait être inexacte : il est parfaitement admissible qu'ils soient nés avant l'un ou l'autre de leurs frères et sœurs.

Quoi qu'il en soit, tous les deux moururent célibataires. Quant à la jeune fille, le fait qu'elle porte une toque, coiffure entièrement différente de celles de ses sœurs mariées, et, en plus, le manque d'armoiries près de son portrait, indiquent à l'évidence qu'elle n'a pas été en puissance de mari. C'est également le manque d'armoiries près du portrait de son frère qui nous permet d'affirmer que celui-ci mourut avant sa majorité.

Comme on l'a vu, il tient à la main un arc et une flèche. Connaissant l'amour des anciens pour l'allégorie, nous ne pouvons admettre que la présence de ces armes soit le résultat d'une simple fantaisie du peintre. Faute de documents explicatifs, nous devons recourir à l'hypothèse pour trouver la signification de ces objets. Il se pourrait qu'ils constituassent une allusion à saint Sébastien : le jeune homme a pu porter le nom du martyr, patron des archers, ou faire partie, comme membre honoraire, de la confrérie de saint Sébastien ; mais il se pourrait aussi qu'il fût mort de la peste, car on n'ignore pas qu'on invoquait ce même saint pour obtenir la guérison de ce terrible fléau [1]. Une autre hypothèse se présente à notre esprit : l'arc et la flèche pourraient signifier que le porteur fût mort frappé d'un coup de flèche.

[1] *Vie des Saints*, ouvrage publié à Londres, en 1524, par le Dominicain de Rota ; p. 20 ; Vie de saint Sébastien.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Les anciens aimaient assez à rappeler sur les portraits et monuments funéraires le genre de mort des personnes. C'est ainsi que l'on trouve à Haeltert, près d'Alost, sur le socle d'un petit monument, érigé à la mémoire d'un garçon de quatorze ans, tué à la chasse par un coup de fusil, deux portraits du défunt : le premier le représente partant pour la chasse, *son fusil à la main*, l'autre couché sur le dos après l'accident[1].

Ainsi que nous l'avons prouvé plus haut, les tableaux ont été peints après la mort de Livine de Welle, dite de Cats. Il ne nous a pas été donné de préciser l'époque exacte de leur exécution, mais nous savons qu'elle eut lieu avant le décès de Charles Micault, savoir avant le 11 mai 1559. Cette certitude quant à l'époque de la confection confirme nos conclusions présentées plus haut et basées sur l'observation des caractères de style et de peinture décelés par nos tableaux.

Ce fut évidemment Charles, chef de la famille, qui, de concert avec ses frères et sœurs et les maris de ces dernières, commanda le triptyque et, d'après toutes les probabilités, celui-ci orna, depuis, l'autel fondé par le chevalier Jean Micault en l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles.

[1] Voici l'épitaphe de ce petit monument :

« *Hier is verongelukt onbedacht*
*Andries Coppens op die jacht*
*Oud* 14 *jaren*
*Bid God dat zijn ziel mach ten hemel varen.*
*Peijst op mij.*

Sur le socle ces chronogrammes :

*geLYCk Men Daer aChter sIet*
*Dat es CLaer aen MY gesChIet*
*Pr Coppens. Fait à Viane* 1753.

Le nom du sculpteur forme un rébus flamand : il y a une tête sculptée, en flamand *kop*, et les letres *pens*.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Malheureusement, nos longues et fastidieuses recherches dans les archives de cette église ne nous ont point fourni de renseignements sur la date de cette fondation, ni la description de l'autel et de ses ornements. Il est cependant un fait acquis que Jean Micault a rattaché son nom à l'histoire de la célèbre collégiale en y fondant l'autel qui fut consacré à saint Lazare et des messes journalières. Un manuscrit de la Bibliothèque royale est formel à cet égard [1]. Il existe toutefois des documents plus précieux à l'appui de notre dire. En effet, un plan intitulé : *Situs et constitutio Altarium in Ecclesia collegiata Divæ Gudulæ ante hereticorum invasionem,* établit que dans le chœur du Saint-Sacrement, au premier pilier, près du maître-autel, se trouvait l'autel de saint Lazare [2]. Un plan levé le 27 septembre 1613, dans le but d'assigner à chaque autel les messes qui devaient y être dites d'après les actes de fondation, dénomme ce même autel : L'AUTEL MICAULT. A cette époque, le nombre de messes à y dire était de sept [3].

Cet autel fut démoli, fort probablement en 1533 [4], lors des transformations de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, et reconstruit avec la nouvelle chapelle. Après le décès de l'archiduc Albert (1621), on décida de construire devant l'autel du Saint-Sacrement de Miracle le caveau pour les archiducs et les princes du sang. Ceci eut pour conséquence la démolition de l'autel Saint-Lazare, qui se trouvait juste à l'endroit où l'on entre encore actuellement dans ce caveau. La dépouille de l'archiduc Albert, après avoir reposé quelque temps dans la chapelle du palais, y fut transférée en 1622.

Quand le triptyque fut-il enlevé de l'autel Saint-Lazare et de l'église Sainte-Gudule? A quelle époque les volets furent-

[1] N° 19753, p. 15.
[2] S. G., n° 268.
[3] *Ibidem.*
[4] Voyez : Christijn, *Basilica Bruxellensis.*

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

ils détachés de leur panneau central et qu'est devenu celui-ci? Quelles péripéties ceux-là ont-ils traversées avant d'arriver dans le musée de notre ville? Autant de questions auxquelles il ne nous est pas possible de répondre. Le catalogue du Musée royal indique comme provenance des deux panneaux les *anciens dépôts;* il entend par là : les dépôts de la *Chambre des comptes,* de l'*Orangerie* et de l'*Ancienne Cour*, où furent rassemblés, à la fin du siècle dernier, les tableaux provenant des églises et des couvents supprimés et d'où l'on tira à différentes reprises, ainsi qu'il est dit dans la *Notice historique,* précédant le catalogue, les éléments de notre collection.

Toutes nos investigations pour avoir des détails plus précis sur l'histoire de nos deux panneaux sont, malheureusement, demeurées sans résultat.

## CHAPITRE VIII.

### Histoire de la famille Micault.

Jean Micault appartenait à une famille bourguignonne[1]. Ses parents furent Philibert, châtelain de Pommard, qui semble avoir fait fortune en prenant en amodiation les biens du roi à Pommard, et de Jeanne de Conroy. Il vint se fixer aux Pays-Bas, vraisemblablement dans la suite des ducs de

[1] Jehannin Micault, *de Vollenay*, parait en 1420 comme procureur de St-Andoche-d'Autun, et un Jean, en 1445, comme cultivateur à Pommard. Les Micault se sont perpétués en France. L'église de Pommard possède un panneau d'un triptyque, placé autrefois sur l'autel majeur de l'ancienne église et dû à la munificence des ascendants de notre Jean. Ce panneau représente les portraits d'une dame et de ses trois filles. M. Ch. Bigarne, notre aimable et savant confrère, à l'obligeance de qui nous devons ces renseignements, se propose d'esquisser dans un travail d'ensemble sur les châtelains de Beaune, de Pommard et de Volnay, la biographie de Philibert Micault, père du chevalier Jean, et de faire connaître de nombreuses particularités sur sa famille. —

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Bourgogne. L'époque de son mariage n'est pas connue. Sa femme, que les documents contemporains appellent généralement *Cats* ou *van Cats*, était une de Welle, mais par suite de l'alliance de l'aïeul paternel de cette dame avec une fille de la grande maison zélandaise de Cats, les Welle avaient adopté ce dernier nom, tout en conservant leurs propres armes.

Jean Micault qui possédait déjà la seigneurie d'Oistersteijn, devint, par achat, seigneur d'Indevelde, sous Eppeghem. Le château d'Indevelde fut nommé depuis *Cattenhuys* ou maison des chats, allusion aux chats dans les armes des Micault [1]. Par suite de la mort du chevalier Philippe Hanneton, Jean fut nommé trésorier de l'ordre de la Toison d'or (1er juin 1484) [2]. Le 20 février 1511-1512, il releva, par achat de maître Hugues de Heetvelde, le manoir de Heetvelde, à Eppeghem [3]. Plus tard, il acheta, de concert avec sa femme, de Gérard Sterck, négociant à Anvers, le fief de Nielerbroeck, à Niel, au pays de Malines (relief du 24 mars 1524)[4].

En 1527, le 15 juin, Jean Micault remboursa à Jean Verbrecht le capital d'une rente de 16 quarts d'avoine, que ce dernier possédait à charge de ce bien, mais il greva celui-ci de quatre nouvelles redevances annuelles, savoir : trois de 100 et une de 33 florins Carolus, respectivement en faveur d'Adrienne de Ranst, d'Hector de Grimbergen, dit d'Enghien, de maître Henri de Hane, receveur des exploits et

Constatons encore que les Micault résidaient à Bréda dès le XVIe siècle : *Winandus Micault, Bredanus*, fut immatriculé à l'université de Leyde, le 2 août 1581, comme étudiant en droit. (Album studios. acad. Lugd. Bat.; La Haye, 1875). On rencontre aussi en Hollande une famille *Emaus de Micault*.

[1] Alph. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*. Quand nous aurons encore à citer cet ouvrage, nous l'indiquerons, pour plus de simplicité, par les abréviations E. B.

[2] Christijn, *Jurisprudentia heroica*.

[3] E. B., II, 542.

[4] L'acte de relief nomme la dame : *Lievina Claes Lievensz van Kets*, ce qui veut dire : Livine, fille de Nicolas, fils de Liévin de Cats ; C. 17838.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

secrétaire ordinaire du conseil de Brabant, et de Gaspard de Longueville.

Il vendit Nielerbroeck au chevalier Baptiste de Taxis, maître des postes de l'empereur, qui fut investi de cette propriété le 10 septembre 1534 [1].

En 1507, Jean Micault devint receveur des domaines et finances. Du chef de ces importantes fonctions, il touchait un traitement de 48 sols par jour, ou de 440 livres 12 sols par six mois [2].

En récompensant « *les peines que s'étoient données divers personnages pour obtenir le consentement à des dons gratuits et à des aides, de la Hollande, de la Zélande, du Hainaut, de Lille, du comté de Namur* », la gouvernante, tante de l'empereur, octroya un certain nombre de dotations. Le receveur Micault, qui avait joué apparemment un rôle considérable dans cette affaire, reçut pour sa part la somme énorme de 5,500 livres [3].

Par lettres-patentes, données à Barcelone, le 14 mai 1435, l'empereur Charles-Quint lui accorda, en considération de 30 ans de fidèles services « *tant en lestat de notre argentier* » qu'en qualité de « *receveur général de toutes nos finances* » sur sa demande, comme « *retraicte, lestat extraordinaire de maître de notre chambre des comptes du duché de Luxembourg et de Chiny,* » avec résidence à Bruxelles. Il résulte de ce document intéressant que notre personnage était alors très âgé et débile [4].

Un détail piquant à annoter : on rapporte que l'habitude que Jean avait de jurer en public lui aurait attiré une répri-

[1] Voy. J. Th. de Raadt, *De heerlijkheden van het land van Mechelen, Niel en zijne heeren*. (Dietsche Warande, 1889.)

[2] Butkens, *Trophées* ; suppl. I, 203. — *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530 (Alex. Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, III, 248).

[3] Alex. Henne, *op. cit.*, IV, 213.

[4] C. 138 p. 215.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

mande du chancelier de l'ordre de la Toison d'or [1]. Il n'y a là rien qui doive surprendre : la physionomie du chevalier-receveur, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, ne trahit-elle pas un caractère peu raffiné et bien en harmonie avec ce trait conservé par les relations des contemporains !

Jean Micault passa de vie à trépas le 7 septembre 1539. Sa dépouille mortelle fut inhumée dans le chœur du Saint-Sacrement de Miracle, près de l'autel de St Nicolas. La pierre sépulcrale qu'on y plaça était ornée des armes du défunt et de sa femme. Elle portait cette épitaphe :

*Hier leeijdt begve heer Jan Michault riddre raedt der Kaijserlije Majesteit en tresorie va de orderen v den gulden vliese die sterf de VII septebri an. XV^c en XXXIX* [2].

L'anniversaire de Jean se célébrait à Ste Gudule, le 6 septembre [3]. Ainsi que nous l'avons dit, la mort enleva sa veuve en 1547; cet événement eut lieu en mars ou en avril. L'anniversaire de la dame se célébrait en avril [4].

Jean Micault avec une sœur germaine, qui devint la femme d'un *le Boiteulx* ou *Boiteux*. Ces époux sont les aïeux de la noble famille belge de ce nom.

*
* *

Obéissant à une dernière volonté de leur mère, les enfants de Jean Micault et de Livine de Welle, dite de Cats, fondèrent une chapellenie ou un cantuaire dans l'église

[1] E. B. II, 540.

[2] *Bibliothèque Royale*, C. G. Manuscr. N° 1511, p. 365.

[3] S. G., registre N° 338, p. 49.

[4] Ces anniversaires devaient être célébrés de préférence à l'autel consacré à St Lazare. En cas d'*empêchement légitime*, ils pouvaient cependant se dire à un autre autel : « *Nomem istud anniversarium celebratur commodiori loco, ubi paucissima nomina habentur.* » Note marginale se rapportant aux anniversaires des *deux* époux (S. G. N° 96, *Liber anniversariorum et festorum anni* 1550). Ceux-ci avaient donné à l'église St Rombaut, à Malines, un vitrail, orné de leurs portraits (Inscr. funér. de la Prov. d'Anvers). La chartreuse de Scheut près d'Anderlecht, possédait également une verrière due à la munificence de Jean Micault (E. B.).

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Ste Gudule. Le fils aîné, Charles, fut désigné comme collateur de cette fondation. D'après une clause du testament de sa mère, ses descendants mâles devaient lui succéder dans ces fonctions par ordre de primogéniture, et, à défaut de ceux-ci, son frère Nicolas et ses hoirs mâles.

Cette fondation pieuse fut agréée par le doyen et le chapitre de Ste Gudule le 21 juin 1547 [1].

[1] Fondatio Misse die lune.

Universis et singulis presentes litteras inspecturis decanus et capittulum ecclesie collegiate divi Gudile bruxellensis, Cameracensis diocesis, Salutem in Domino. Notum facimus quod die date presentium coram nobis in capittulo nostro nobis inibi capittulariter congregatis comparuerunt providi ac circumspecti viri, Dominus Carolus Mijcault, miles, Dominus temporalis de Oestersteijn, et Johannes Botton, nomine et ex parte domini domini ac magistri Nicolai Mijcault doctoris, tam pro se ipsis, quam aliis eorum cohoredibus quondam Domine Livine Cats, eorum matris, exponentes ac declarentes qualiter predicta eorum mater sua vita durante fecerat celebrare in choro venerabilis miraculosi sacramenti, ad et supra altare divi Nicolai, circa sepulturam quondam nobilis Domini Domini, Johannis Mijcault, militis ac thesaurarii aurei velleris, sui dum viveret mariti, circa horam decimam quotidianam missam, voluitque predicta Domina Livina ac per suum testamentum ac extremam voluntatem disposuit ac ordinavit, quod predicta missa perpetuis futuris temporibus per unum presbyterum honeste vite hora decima celebraretur, predictique heredes, volentes obtemperare extreme voluntati dicte eorum matris, requisierunt a nobis decano et capittulo quatenus in et super premissis nostrum vellemus presentare consensum et auctoritatem, unde nos decanus et capittulum, habito super premissis deliberato consilio, quodque premissa tendant in augmentum et honorem divini cultus, nos,quantum in nobis est, per presentes consentimus in dotationem sive fundationem dicte misse quotidiane quolibet die lune celebrande, quodque presbiter aliquis honeste vite incipiet se induere hora decima tacta ad statum post decimam eandem missam incipiendam. Et unde una missa qualibet ebdomada die lune se ad hoc chorus vacare poterit, alio quin proximo convenienti die, erit de requiem cum cantu diacono et subdiacono et sex choralibus predicte ecclesie,habebitque prefatus Dominus Carolus ut senior filius nobis nominare et presentare ut supra presbyterum honeste vite, et deinde senior suus filius, et casu quo predictus Dominus Carolus masculino sexu careret quodque tunc senior suus frater vel eius filii, nominationem seu presentationem predictas respective haberent et assequerentur, et deficientibus predictis heredibus, nos decanus et capittulum predicti nomina-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

était à la mort de son père prévôt de l'église Notre-Dame à Bruges [1]. En cette qualité, il fit relever (9 décbr. 1539) de la succession paternelle, pour lui-même et pour son frère Nicolas, un fief comprenant 16 bonniers de terre sous Eppeghem et des arrière-fiefs ; ensuite, 12 bonniers de terre à Moelwijck, paroisse de Merchtem, et une redevance d'un muid de seigle, hypothéquée sur huit journaux de terre à Eppeghem [2]. Le 19 juin 1548, il prêta lui-même le serment de fidélité du chef de ces fiefs [3]. Il reçut aussi la seigneurie d'Oistersteijn et le manoir d'Heetvelde, à Eppeghem. Cette dernière propriété, qui était grevée de deux rentes..... respectivement de 36 florins Carolus, en faveur de maître Nicolas de Busleijden, et de 56 fl. Carolus, en faveur de maître Pierre Asseliers... fut cédée à Jean de Fraye (relief du 6 février 1556-1557) [4]. Par contrat, passé le 27 juillet 1555, devant le notaire Jean de Hane, le chevalier Charles Micault acheta de Josse van de Wouwere, dit Claes, le château de Solhof, nommé aussi *'thof van Ysselaer* ou *Heijsselaer* (Hijsselaire etc.), avec

tionem, presentationem ac omnimodam aliam dispositionem retinebimus et observabimus, et ut premissa perpetuam roboris habeant et obtineant firmitatem, petierunt predicti heredes a nobis decano et capittulo documentum sive documenta, unde nos decanus et capittulum prefati ad eorum instantiam per nostrum notarium ac scribam desuper fieri ac expediri fecimus presentes litteras ac sigillo nostro ad causas, quo in similibus utimur, sigillari mandavimus. Datum et actum in predicto loco nostro capittulari, sub anno a nativitate domini millesimo quingentesimo quadragesimo septimo, feria sexta post octavas venerabilis sacramenti, die vigesima prima mensis Junii (S. G. N° 431, *Grauwen Register anders Liber contractuum in 't grau leyder gebonden*, f° 67 verso).

[1] A en croire un manuscrit de la *Bibl. royale*, il fut aussi prévôt des églises de Mons (N° 19267, p. 30).

[2] B. 355, p. 12.

[3] B. 356, p. 602.

[4] B. 358, p. 25.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

fossé, jardin, verger, terres et deux fermes, nommées *de Mastboom* et *de Groote Grippe*, avec un quart de 16 bonniers et le 7e de 12 bonniers, avec maison, ainsi que la ferme *de Cleyn Grippe*, formant ensemble 32 bonniers, le tout situé dans la commune d'Aertselaer, au pays de Malines. Il reprit en même temps le mobilier du château au prix de 600 florins Carolus et le carrosse (speelwagen) de l'ancien maître pour 15 florins[1].

Le 17 août suivant, Charles Micault reçut, devant la cour féodale de Malines, l'investiture de ce fief important[2].

A quelque temps de là, il augmenta considérablement son influence en acquérant du fisc la haute, moyenne et basse juridiction du village d'Aertselaer. L'acte de vente est daté du 10 février 1557 (r. du 24 mars)[3].

Charles Micault eut pour femme, Blanche de Bordeaux[4], fille de Jean, seigneur de Dion-le-Val, et de Jeanne Rolin. Le 12 mars 1551, il fit pour elle le relief d'un fief à Pinchart, comprenant un manoir, un jardin et des terres[5]. Le 18 septembre suivant, il releva pour sa femme divers biens à Dion-le-Val. Le même jour, il prêta, pour sa belle-mère, en lieu et place du défunt époux de celle-ci, le serment de fidélité du chef de 12 bonniers de terre à Pinchart[6].

Comme nous l'avons dit, Charles Micault mourut le 11 mai 1559. Il fut enterré dans l'église d'Aertselaer. On y voit encore sa pierre tombale qui porte cette inscription :

[1] Protocoles scabinaux d'Anvers; 156, 1, sub Grapheus et Asseliers, vol. III, f° 285. M. Alph. Goovaerts, chef de section aux Archives Générales du Royaume, nous a autorisé à extraire ces détails de son beau travail manuscrit sur les van de Wouwere. Qu'il en reçoive nos meilleurs remerciements.

[2] M. 2 p. 36 ; C. n° 17839. [3] M. 2 p. 63 ; C. 17839. [4] Bordeaulx, Bourdeaux, etc. [5] B. 357 p. 243.

[6] B. 357 p. 225. Lorsque, le 19 juin 1548, Jean de *Bourdeaulx* fut investi pour sa femme Jeanne *Roulin*, héritière de son père, Nicolas *Roulin*, du fief situé à Pinchart, le chevalier Charles Micault fut l'un des hommes de fief qui assistèrent à cet acte (B. 356 p. 602), Le seigneur de Dion-le-Val avait la

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Cy gist Messire Charles Micault chlr. seigneur d'Oisterstain et d'Aerselare qui trespassa le xi^e jour de May, Año MDLIX.

Au milieu deux écussons, le premier aux armes des Micault, le second, en losange, parti, au 1^er de Micault, au 2^d de Bordeaux, qui est : d'argent à la croix de gueules [1]. L'écusson du mari est timbré d'un casque, au cimier des Micault ; derrière l'autre un ange.

De chaque côté quatre écussons, sans noms, et formant les huit quartiers de Charles, savoir :

*Micault,*

*Conroy* : d'argent au lion de gueules [2] :

*La Bame* : d'or au chevron de sinople, accompagné de trois merlettes de sable, la première contournée ;

*Noreulx :* de sable à trois lions d'argent ;

*de Welle :* comme ci-dessus ;

*de Botlant:* d'argent à deux fasces de gueules, la seconde chargée d'une roue d'or ;

*de Campen:* d'argent à deux fasces de gueules, la seconde chargée d'une roue d'or ;

*d'Almonde :* d'or à trois flanchis de gueules [3].

Le tableau généalogique de la page suivante établit la filiation représentée par les huit écussons que nous venons de blasonner.

*
* *

moyenne et basse justice, un mayeur, des échevins, des cens et des rentes (B. 371, p. 197).

[1] Comparez Bibl. royale, C. G. ms. 764, p. 287.

[2] On écrit aussi Couroy et on attribue à cette famille les armes suivantes : d'or au chevron de sable accompagné de trois merlettes de même. La preuve que c'est Conroy qu'il faut lire et que cette famille porte un lion, se trouve dans van den Eijnde (Choix d'inscriptions et de monum. fun. de la ville et de ses environs), monument Briaerde-Micault ; *Bibl. royale*, C. G. 5693, p. 256 ; *ibid.* 734, p. 11 ; *Bibl. royale*, n° 19753, p. 15 ; à ce dernier endroit, les armes (le lion) sont brisées d'une bordure d'azur.

[3] Comp. aussi Jacques le Roy, *Notit. Marchion. S. R. J.*

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Guyot Micault. | Claudine de la Bame (Balme, Baume). | Jean de Conroy (ou Couroy) receveur, général du comté de Charolais. | Jeanne Noreulx. | Liévin de Welle de Cats, membre de l'état noble de la Zélande (fils de Nicolas *de Welle* et de Marguerite *de Cats* [1]). | Catherine de Campen, issue d'une famille de la Gueldre ; après la mort de cette dame, son mari se remaria à Barbe de Schengen. | Floren de Botlant (fils de Jean, chevalier) remarié à Adrienne de Haeften. | Hedvige d'Almonde (fille de Jean, chevalier, et de Marie de Cralingen). |

Philibert Micault, châtelain de Pommard, † en 1521, y enterré dans l'église paroissiale. Son monument funéraire et une verrière donnée par lui, furent détruits en 1566 par les huguenots [2].

Jeanne de Conroy ; après sa mort, son mari contracta une seconde alliance avec une dame dont le nom nous est resté inconnu, et de laquelle il eut deux fils.

Nicolas de Welle, dit de Cats, châtelain de Gouda, en 1489 ; bailli de Zierikzee, puis conseiller à La Haye ; † en 1521 ; enterré à Zierikzee, aux Jacobins, où il avait fondé une chapellenie.

Gertrude de Botlant, veuve en premières et en secondes noces de Vranck de Stavenisse et de Baudouin d'Haemstede ; elle git auprès de son 3e époux.

Jean Micault, chevalier, seigneur d'Oistersteijn, d'Indevelde, etc., trésorier de la Toison d'Or, receveur général des Pays-Bas, puis maitre de la chambre des comptes de Luxembourg et de Chiny ; † le 7 septembre 1539.

Livine de Welle, dite de Cats ; † en mars ou en avril 1547 [3].

Charles Micault, chevalier, seigneur d'Oistersteijn, d'Hijsselaer, d'Aertselaer, etc., † le 11 mai 1559.

[1] Marguerite était fille de Laurent de Cats, dit *le Riche*, seigneur de Cats, Catshoek, Catsrak, Catssand, Duijveland, etc., etc.

[2] Dans quelques généalogies, Philibert Micault est dit avoir été *maire de Beaune*, mais, suivant une communication de notre confrère, M. Charles Bigarne, de Chorey, près de Beaune, la liste *complète* des maires de Beaune ne porte pas le nom de Philibert M. — En 1505, nous écrit encore M. Bigarne, les biens du roi à Pommard furent affermés à MM. Micault, Sayve et Brunet.

[3] Comparez : M. Smallegange, Nieuwe Cronijk van Zeeland, p. 696 ; S. van Leeuwen, Batavia Illustrata, p. 901 ; à ce dernier endroit, on trouve *mal renseignée* l'ascendance de Livine de Welle, dite de Cats ; voyez ensuite : Biblioth. royale, manuscr. Nos 19267, p. 29 ; 19753 p. 15 ; C. G. manuscr. du chanoine Hellin ; Collection du baron de Spaen, au ministère de la Justice, à La Haye, manuscr. intitulé *Genealogien* XIII.

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

Par suite de la mort de son époux, Blanche de Bordeaux fit relever les seigneuries d'Aertselaer et d'Hijsselaer (5 juillet 1559) [1].

Instituée, par le testament du défunt, tutrice de ses enfants, elle requit du conseil de Brabant un octroi afin de pouvoir aliéner une partie des biens féodaux de ceux-ci. Cet octroi lui fut accordé le 23 avril 1561. En conséquence, elle vendit Aertselaer à Martin del Rio et Hijsselaer au père de ce dernier, Antoine del Rio, qui tous deux, jouèrent un grand rôle dans l'histoire du XVIe siècle (r. du 29 mai 1561) [2].

A quelque temps de là, nous rencontrons Blanche de Bordeaux remariée à un Simon de Lixera.

De son premier mariage, nous ne lui connaissons qu'un fils, Philippe, qui mourut à marier, et deux filles, Marguerite et Anne.

Marguerite entra dans le couvent de Notre-Dame de la Consolation, à Vilvorde. Le 25 juin 1575, avant la profession de la jeune fille [3], son oncle Nicolas lui constitua une rente annuelle de 50 livres, à 40 gros de Flandre, qui fut hypothéquée sur le bien de Moelwijck, à Merchtem.

Anne Micault, la seconde des deux sœurs, semble avoir reçu Oistersteijn. Elle s'allia à Antoine Boulin, ou de Boulin, écuyer, qui devint seigneur de Dion-le-Val. Ces époux formèrent un fidéicommis de tous leurs biens [4].

Avant son mariage, Charles Micault avait procréé avec

[1] M. 2, p. 81.

[2] Ibidem, pp. 98-99.

[3] *Begerende haer professsie te doen ;* B. 361, p. 323.

[4] Nous leur connaissons une fille, Marguerite, morte à marier, et quatre fils : Nicolas, seigneur d'Oistersteijn, Pierre, Jean et Charles, capitaine au régiment de *Monsieur de Gulisen*. Nicolas, Pierre et Jean furent également capitaines.

Pierre, Jean et Charles vendirent en 1614 à Messire Gilles de Dion, chevalier, seigneur de Dion-le-Val, leurs droits sur cette seigneurie (B. 372, p. 260; Bibl. royale, C. G. 764, p. 293).

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

*Mayken* Springers, également célibataire, une fille naturelle, Antoinette, qui portait le nom de Micault. L'empereur Charles-Quint délivra à celle-ci, à prix d'argent, des lettres-patentes de légitimation, en décembre 1546 [1]. Par contrat du 16 mars 1557, Charles Micault la maria à Jacques Buys, fils de Jacques. Il lui assura, à cette occasion, une rente de 50 livres, à 40 gros de Flandre. Cette rente fut constituée, le 23 octobre 1562, sur le bien de Moelwijck, par le conseiller Nicolas Micault, seigneur d'Indevelde, Jean Boiteux, tous deux tuteurs des enfants mineurs de Charles, et par Blanche de Bordeaux, accompagnée de son second époux [2].

### Nicolas Micault.

fils puîné de Jean, naquit le 17 septembre 1518. Il reçut Indevelde et se qualifiait aussi de seigneur d'Oistersteijn. Docteur en droit, il fut nommé, en 1554, conseiller et maître des requêtes du conseil privé et, par lettres du 22 juin 1568, lieutenant-garde-chartes. Il fut aussi commissaire général des vivres des armées du roi aux Pays-Bas et préfet (præfectus) héréditaire de Binche. Marie, reine de Hongrie, et Eléonore, reine de Portugal, puis de France, l'honorèrent de sa confiance particulière, et le chargèrent de missions diplomatiques en Portugal [4]. Lors du siège de Bruxelles, en 1585, il fut délégué, avec seize autres notables, au camp de Beveren pour y traiter avec le prince de Parme au sujet de la paix au nom de la commune et de la garnison [5].

[1] C., registre aux légitimations, nº 164, p. 163 vº.

[2] B. 138, p. 116 et 358. p. 368. Ce Jean Boiteux était probablement le mari ou le fils de la sœur du chevalier Jean Micault.

[3] *Decimo-quinto Kal. Octob.*; voyez son épitaphe dans Christijn, *Basilica Bruxellensis*.

[4] *Ibidem* ; comp. Ch. Piot, Corresp. du cardinal de Granvelle, IV, p. 333.

[5] Henne et Wauters, Hist. de la ville de Bruxelles, I, 575.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Sa devise était : SOLA VIRTUS.

Il épousa Marie Boisot, née le 7 mai 1529 (8 Idus Maii), dame de Huijssinghen, de Buijsinghen, d'Eijsinghen et de Tourneppe, qui eut pour parents Pierre et Louise de Tisnacq.

Les époux résidèrent à Bruxelles, dans une grande et belle maison, qu'ils avaient fait construire eux-mêmes [1].

Ils testèrent le 31 décembre 1575. Après la mort de sa femme, ayant eu lieu le 26 juin 1579, Nicolas testa une seconde fois le 31 août 1585. Il décéda lui-même le 16 août 1589 et reçut la sépulture auprès de la dépouille de sa femme, à Sainte-Gudule, dans la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle. Leur tombe était surmontée d'un beau monument orné des armes des défunts et d'une longue épitaphe latine. Il portait aussi la devise et les huit quartiers du mari.

*
* *

Au témoignage de l'épitaphe dont nous venons de parler, Marie Boisot n'avait donné à son époux pas moins de quatorze enfants. Plusieurs moururent en bas-âge ; d'autres entrèrent en religion.

Par leur testament, les époux avaient légué Indevelde, leurs autres biens d'Eppeghem, ceux de Grimberghe et leur hôtel de Bruxelles, à leur fils aîné Charles. Celui-ci étant décédé avant son père (29 juin 1577), ce dernier donna Indevelde à son fils Louis, chanoine à Sainte-Gudule (r. du 1 février 1590) à qui il avait déjà abandonné en 1582 la maison de Bruxelles. Louis († le 13 octobre 1600) institua pour ses héritiers ses frères Pierre, seigneur de Diepensteijn, Léonard, seigneur d'Huijssinghen, etc., Nicolas, chanoine à Tournai,

[1] E. B. II, 540 ; voyez aussi *ibid.* II, 130.



Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

et sa sœur Louise, [1] femme de Louis Verreijken, chevalier, seigneur de Sart, d'Hamme, etc., membre des conseils d'état et de guerre et audiencier du roi.

Pierre Micault, dont le nom vient d'être cité, fut immatriculé, le 27 février 1568, avec son frère Charles, à l'université de Louvain, parmi les *Porcenses*, élèves de la pédagogie du *Porc* [2]. Il reçut Indevelde, Oistersteijn et Diepensteijn et acquit aussi les seigneuries de Sombeke, de Nederhem et d'Ophem. Il fut chevalier, commanda une compagnie d'infanterie allemande et devint, enfin, drossard de Lingen. Il se maria deux fois : 1° avec Edouardine (Edwert) van Frittema, fille de Feicke, conseiller du roi d'Espagne et receveur au quartier de Groningue, et d'Ydt van Aytta [3] ; 2° avec Aldegonde van Achelen.

Il augmenta les revenus du cantuaire institué par le testament de sa grand'mère Livine de Welle, dite de Cats. Il testa à Lingen le 2 septembre 1622 et mourut en la même année [4].

[1] Cette Louise semble avoir reçu le fief des Bordeaux à Pinchart. Toujours est-il que le 20 décembre 1652, Louis-François Verreijcken, baron de Gésines en fut investi (B. 375, p. 102 v°) ; voy. surtout E. B.

[2] Matricule de Louvain ; Arch. génér. du royaume.

[3] Comp. de Haan Hettema, Stamboek.

[4] Revenus affectés aux fondations de la famille Micault.

Thien ure misse in chore venerabilis gefondeert bij Livina Cats huijsvrouwe J. Michault.

Totte daegelijcxsche thien vre misse gefondeert opden autaer van Ste-Lazarus in Ste Goedele kercke inde koor van het heijlicht Sacrament van Mirakel bij vrouwe Livina van Cats huijsvrauwe van wijlen heere Jan Micault, Riddere, ontfanger generael van de demeijnen ende finantien ende Tresorier van den gulden vliese der Kaijserlijcker Mat, is den vierentwintichsten decembris anno vijfthien hondert vijffenviertich, gelaeten aende fabrijcke van Ste Goedele kercke de somme van elff hondert eenentnegentich Rinsguldenen ende twelff stuijvers eens, om te coopen sessensestich Ringsguldenen vier stuijvers erffelijck, den penninck achthiene, waer van den celebrant jaerlijcx heeft ende ontfanckt vuijt handen der fabrijcken Clercq voor hem alleene viertich Rinsgulden, blijckende bijden extracte vuijter selver rekeninghe beginnende Kers-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Nous lui connaissons quatre enfants, deux fils et deux filles. De celles-ci, l'une devint religieuse à Forest, l'autre, Madeleine-Livine, dame de Steenhuffel, de Diepensteijn, etc.,

misse vijffthienhondert sessenviertich, ende eijndende Kersmisse daer naer vijfftienhondert sevenenviertich, xl Rinsgulden.

Item totte selve daegelijcxsche thien vre misse is bijde erffgenaemen ende kinderen wijlen heere Nicolaes Micault, Riddere, Raedtsheere van de Co: Mat in sijnen secreten Raede, heere van Indevelt, etc., gekocht eene rente van achthien Rinsgulden tsiaers, vallende ende vercheijnde Sce-Jansmisse, te quijtene den penninck achthien, bepandt aen ende op een hoff stadt daer twee huijsen op te staen plaeghen geleghen, buijten de buijtenste Caudebersche poorte, blijckende bijden Constitutien brieff voor schepenen deser stadt Bruessele gepasseert den eenentwintichsten Junij xvc vierenvijftich, onderteeckent F. Baren, Item eenen transport brieff insgelijcx gepasseert voor Schepenen dezer stadt Bruessele, op den vierentwintichsten novembris xvc vierentnegentich, onderteeckent F. van Asbroeck aen melkanderen gehecht, — xviij Rinsgulden.

Item totte selve daegelijcxsche thien vre misse hebben de voorschreven erffgenaemen ende kinderen wijlen heere Niclaes Micault noch gekocht een rente van vierthien Rinsgulden elff stuijvers en halfven ende twelff mijten, vuijt een rente van vijffventwintich Rinsgulden t'siaers, vallende ende verscheijnende halff opden iersten dach Meert, ende halff opden iersten dach Septembris, oock den penninck achthiene, bepandt op alle de voorsz. Stadts van Bruessele ende den selver stadts ingesetene goeden, blijckende bijden constitutien brieff, voer Schepenen der selver stadt gepasseert, den iersten dach Septembris vierthienhondert tachentich, Item bijden transport brieff gepasseert voerde schepenen der selver stadt, ende onterteeckent Goethals, den lesten dach Octobris xvc vijffentnegentich, — xiiij Rinsgul. xj 1/2 stuijvers, xij mijten.

Item hebben de voorgenoempde erffgenamen van wijlen heer Nicolas Micault noch gecocht van Anthonis van Liere een rente van twintich Rinsgulden tsjaers den penninck sesthiene, bepandt opde Staten van Brabandt in quartier van Bruessele, ende dat met allen den achterstelle dijer doentertijt ten achteren was, ... als blijckt bij de brieven van de voorgenoempde Staten in dathe achtien augusti vijffthienhondert tseventich, geteeckent Cornelius Wellemans, ende andere transport brieven gedepescheert voor Schepenen der Stadt Bruessele gedateert vijf augusti sesthienhondert vijffthien, ... xx Rinsgul.

Item heeft heer Peeter Micault, heer van Indevelde, Diepensteijn, Sombeke, etc, drossaert vanden lande stadt ende Graeffschap van Lignen, ende Capitain van een vendel van vierhondert duijtsche voetknechten gegeven de somme van vierhondert guldens in handen der fabrijck meesters, daer voer en zij hebben beloeft te betaelen alle jaeren den penninck sesthiene ende dat tot augmentatie van den loon van den Cappelaen die de thien vren misse sal

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

après son frère Nicolas, se maria successivement à Jean des Champs, dit Kesseler, seigneur de Marquette, etc., conseiller et commis des finances, et à Claude-Gabriel Mouchet, dit de Batefort, baron de Tramelay, etc.

Nicolas, l'aîné des deux fils de Pierre, devint seigneur d'Indevelde, de Nederhem, etc. Il fut haut-prévôt du chapitre de Saint-Servais à Maestricht. Nous le voyons, à plusieurs reprises, proposer au chapitre de Sainte-Gudule des candidats pour le cantuaire fondé par son aïeule dans cette église[1].

lesen opden voorgenoempden aultaer van Ste Lazarus in Ste Goedelen kercke ende de fabrijcke zal daer van genieten ende ontfanghen een rente van vijffventwintich Rinsguldens tsjaers, daer van d'ierste jaer midts dat zij overgelaten hebben de seppulture van heer Christoffel Steruser, Ridder, liggende voorde choor, is verschenen den... Januarij sesthienhondert negenthien, ende alle dandere naestvolghende jaeren zal den rentmeester van de fabrijcke gehouden wesen te betaelen twintich Rinsgulden aenden voor genoemden Celebrant oft Cappelaen; ende de fabrijcke sal prouffiteren jaerlijcx de resterende vijff Rinsguldens, — xx Rinsgul. = 112 Rinsgul 11 1/2 stuijvers, 12 mijten (S. G. 2446.)

[1] Nicolaus Micault Dominus d'Indevelde Diepenstien etc. Praepositus Insignis Ecclesiae Sti Servatii Trajecti ad Mosam etc. Dominus in Mechelen, Grammi, Glabbeeck, Bimontibus etc.

Venerabilibus et Circumspectis viris Dominis Decano et Capitulo Ecclesiae Collegiatae Beatae Gudulae oppidi Bruxellensis, Mechliniensis Diocesis, Salutem in Domino. Cum cantuarium seu servitium perpetuum missae quotidianae, singulis diebus statim post decimam horam celebrandae in Capella venerabilis Sacramenti Miraculosi in Ecclesia Collegiata beatae Gudulae bruxellensi predicta ad et supra altare divi Lazari circa sepulturam quondam piae memoriae maiorum nostrorum, et per eosdem fundatum et dotatum ad nostras presentationem et nominationem ratione iuris nostri patronatus, vestras vero institutionem at admissionem eius occurrente vacatione spectans et pertinens, et ad presens liberum et vacans per liberam ad manus nostras repositionem a Domino Francisco Vogelaer factam ultimo eiusdem pacifico possessore *Dominum Johannem Godefridi Presbyterum* ad idem Cantuarium seu servitium perpetuum obtinendum tamquam habilem et idoneum tenore praesentium Reverentiis vestris presentandum et nominandum duximus prout in Dei nomine praesentamus et nominamus per praesentes easdem vestras Reverentias attente requirentes quatenus antedictum Dominum Johannem Godefridi Presbiterum per nos ut premittitur praesentatum et nominatum in et ad dictum Cantuarium seo servitium perpetuum admittere et in eodem instituere ipsum-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Par suite de la mort de son cadet, il réunit aux siens les biens importants de celui-ci. Par son testament olographe du 17 juillet 1652, il institua à Sainte-Gudule, à l'autel Saint-Lazare, deux *bénéfices* ou *cantuaires*, et des anniversaires, avec distribution d'aumônes à cent pauvres. Il stipula que la collation de ces deux bénéfices appartiendrait respectivement au seigneur ou à la dame d'Indevelde et de Diepensteijn. Ce testament fut endossé le 23 du même mois par le notaire J. De Cocq, en présence de témoins.

Voici un extrait de cette pièce :

« Item je laisse deus Rentes chascune de deux cens florins par an, par moy acquises sur le mont de Piété à Bruxelles, quotées l'une du Nombre 2446, et l'autre de 3719, pour le dot ou compétence de deux bénéfices que je veux estre érigez à l'autel de Saint-Lazare à l'Eglise de Ste-Gudule audit Bruxelles, le premier à l'honneur de Notre-Dame, St-Piere, St-Joseph, et Saint-Nicolas ; et le second à l'honneur de l'ange gardien St-Servais, et omnium Pontificum Trajectentium et St-Charles Borromé : chargeant chacun des dits Bénéfices de trois messes chasque sepmaine pour le repos de mon âme, de celles de mes Père et mère, belle-mère, frères, sœurs, et niepces. Item d'une messe an-

que seu eius legitimum Procuratorem pro eodem in corporalem, realem et actualem supradicti Cantuarii seu servitii perpetui jurumque et pertinentiarum omnium eiusdem possessionem ponere, et inducere, seu poni et induci, facere, et mandare respective dignentur et velint, adhibitis solemnitatibus in similibus adhiberi solitis et consuetis. In quorum fidem presentes manu nostra subscriptas sigillique nostri jussimus subimpressione muniri. Bruxellae die vigesima septima Novembris Anno Domini Millesimo sexcentesimo quadragesimo septimo.

MICAULT D'INDEVELDE.

(L. S.)

De mandato Perillustris et Generosi
Domini Praepositi etc.
FRANCISCUS CHARLET *Secret.*

Le sceau, imprimé sur une hostie rouge, est fort endommagé ; écusson aux armes des Micault, surmonté d'un chapeau ecclésiastique.

Par acte daté de Bruxelles, 24 avril, sans millésime, le prévôt Nicolas Micault proposa après la mort de Jean Godefridi, à la place de celui-ci « Magistrum Petrum Gillemans clericum mechliniensem. » Par suite de la résignation du chanoine Guillaume Vincquels, le chapitre donna à celui-ci pour successeur dans la possession du cantuaire, le clerc Antoine François van den Kerkhoven (S. G. N° 2446).

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

nuele toutes les festes des Saints Patrons susdts et d'un anniversaire tout les ans le jour de mon trépas, au quel jour seront distribuez entre cent pauvres qui debvront assister a ladt messe, par les maistres de pauvres avecq intervention de mon heritière, et des collateurs des dts Benefices, cincquante florins. A l'effect de quoy je laisse une rente de cincquante florins par an par moy acquisées sur le mont de piété a Bruxelles, quotée de nombre 3720 et appartiendra la Collation ou Présention ausdts Bénéfices du premier à celluy ou celle qui sera seigneur ou Dame de Indevelde, du second au seigneur ou Dame de Diepenstein, etc. [1]

*
* *

Ainsi que nous l'avons dit, l'autel Saint-Lazare fut démoli lors de l'aménagement du caveau des archiducs. La disparition de cet autel mécontenta vivement la famille Micault, qui se vit frustrée dans ses droits presque séculaires.

Aussi les héritiers du chevalier Pierre Micault adressèrent-ils une protestation au chapitre de l'église Sainte-Gudule, en réclamant le rétablissement de l'autel (vers 1627) [2].

*
* *

[1] S. G. N° 2446.

[2] Aen mijne Eerw. heeren mijne heeren de Deken ende andere van Tcapittel der Collegiale kercke van Sinter Goedelen binnen Brussel.

Verthoonen met reverentie d'erffgenaemen wijlen Peeters Micault in zijner tijt Riddere, heere van Indenvelde, Diepensteijn etc. Drossart ende Capiteijn van Linghen, hoe dat in hun absentie, sonder hunnen consente ende wete, is wechgedaen den aultaer van Ste Lazare inde Capelle van Thejlich Sacrament van miraculen inde voersz. kercke van Sinter Goedelen (zoo zij verstaen, op het seggen vanden controlleur Backer, die nochtans daertoe gheene ordre en hadde van haere doerluchtichste hoocheijt), gelijck zij daeraff wel geinformeert zijn, ende alzoo tegen recht ende redene ende tot grooten intereste vande voerouders der Supplianten en hunne fondatie ende previlegien der selver, die welcke mitsgaders de preeminentien ende rechten eenss aultaer competeren, als over andere dat over de veertich jaeren allen den dienst over de lijcken aldaer begraven aenden selven aultaer sijn gedaen geweest, gelijck heer Belle ende heer Jan Caron wel sullen attesteren, alzoo wordden infructueulx gemaeckt. Bidden daeromme dat mijne Eerw. heeren gelieven den voersz. aultaer wederom in staete te stellen gelijck denselven heeft geweest, mette selve privilegien, preeminentien ende recht als den voergen. aultaer heeft gehadt ende daer inne gemaniereert geweest naer het afbreken vanden selven int volle cappittel inde begravenisse van Joncker Hellewegen ende sijne sus-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Frédéric Micault, le second fils de Pierre, reçut les seigneuries de Diepensteijn, Sombeke, Ophem, Steenhuffel, etc. Il fut aussi drossard de Lingen (1618) et, en outre, capitaine de cuirassiers. Plus tard, il devint maître de camp d'un régiment d'infanterie wallonne.

De sa concubine, Marie Alis, il laissa un fils, Frédéric *Mijcaut, dit Sombeek,* qui devint lieutenant d'une compagnie de cavalerie au service du roi Philippe de Castille. Par lettres-patentes, données à Madrid, le 14 octobre 1659, ce prince releva ce fils naturel de sa bâtardise [1].

*
* *

tere ten versuecke vanden heere Niclaes Micault, coadjutor vande Proesdije van Maestricht dwelck doende etc.

*En marge de cette pièce, on lit :*

Alsoo de Aultaer van Sinte Lasarus opden welcken die voersaeten des heere Suppliants hebben gefondeert een dagelijcksche misse, is affgebroecken ten tijde der begraeffenisse van sijne hoocheijt den eertshertoghe Albertus van glorieuse gedachtenisse ende daer van wijlen den heere van Huijssingen ten selven tijde is gegeven bij die heeren fabrijckmeesters deser kercke van Sinter Goedele een avis van non prejuditie, soo sijn die voorsz. heeren vanden capittel geexcuseert int tselffde den suppliant t'accorderen. Maer voor soo vele raeckt die presentie des bedienders der voorsz. dagelijcksche misse, vercleren die voersz. heeren van het capittel dat hem sal competeren tselffde recht tot het doen der dertich missen ende het behangen des Autaers van Ste Nicolaes over alle die begraeffenisse die verkoesen sullen worden, achter den voorsz. Autaer boven den trap gelegen hem ende alle sijne voersaeten heeft gecompeteert, opden gedemolierden Autaer van Sinte Lazarus. Maer alsoo wanneer die twee Autaeren van Sinte Nicolaes ende Sinte Peeter over een lijck verkoesen boven den voors. trap, sullen behangen worden ende die dertich missen in elck der selffde sullen worden geordonneert, soo sal de voorsz. heere bediender nijet meer mogen pretenderen dan een helft int voersijde behangen ende dertich missen, competerende dander helft de capellaenen als daer hunnen dienst hebbende, ende dat wt oirsaecke alwaert dat den voersijden Autaer van Sinte Lazarus in sijn plaetse stont, den voersz. Autaer van Sinte Nicolaes soude al even wel worden behangen ende die dertich missen an die selfte worden geordonneert als in die twee ander. Actum den 19 meert 1627.

J. Vanden Zande, Notarius (S. G. N° 2446).

[1] C. n° 167, registre aux légitimations, n° 210.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Pour en finir avec la descendance de Nicolas Micault et de Marie Boisot, il nous reste à dire quelques mots sur leur fils Léonard. Il fut armé chevalier et reçut les seigneuries provenant de la famille Boisot. Il remplit les fonctions de commissaire général des montres.

Une première union avec Catherine de Halmale, fille de Henri et de Pétronille de Gottignies, fut de courte durée. Ce mariage avait été célébré à Anvers, résidence des Halmale, à l'église Notre-Dame, en janvier 1602. [1] Il fut inscrit sur le registre de Sainte-Gudule au mois de février.

La jeune épouse étant morte le 7 janvier de l'année suivante, Léonard convola, cinq ans plus tard, avec Marie Oudart, fille d'Alexandre, seigneur de Rijmenam, d'Opstalle, de Ranst, de Millegem, etc., et de Gertrude de Brecht, des seigneurs de Dieghem. Cette seconde alliance semble être restée stérile.

De la première, nous connaissons une fille, dont la naissance paraît avoir coûté la vie à sa mère : Anne-Marie ; elle devint dame d'Huijssinghen, de Buijsinghen, d'Eijsinghen et de Tourneppe et épousa le fameux Nicolas de Varick, vicomte de Bruxelles, margrave d'Anvers, seigneur de Duffel, Bouwel, Olmen, etc., de qui elle eut postérité.

[1] Le contrat de mariage fut passé le 30 janvier 1602, devant le notaire Wouters, à Anvers ; comme témoins y intervinrent : Léonard de Taxis, chevalier, conseiller et maitre général des Postes, Pierre Micault, seigneur d'Indevelde et de Diepensteijn, respectivement oncle et frère du futur, et Louis Verreijcken, son beau-frère ; Antoine de Berchem, chevalier, seigneur d'Elsbroeck et de Baerle, et sa femme Anne de Halmale, respectivement beau-frère et sœur de la future ; Guillaume, baron de Mérode, chevalier, seigneur de Roijenborch, Henri de Halmale, chevalier, seigneur de Vriessele, ses cousins, et Englebert Maes, conseiller et maitre des requêtes au grand conseil de Malines, ce dernier en qualité d'exécuteur du testament de feu Henri de Halmale, père de la future (ms. du roi d'armes Beijdaels, *Bibl. royale*, C. G., 764).

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

### Les filles de Jean Micault et de Livine de Welle, dite de Cats.

Il nous reste à donner quelques renseignements biographiques sur les trois filles de Jean Micault, qui étaient en vie au moment de la confection des deux panneaux décrits plus haut.

Éléonore, l'aînée, épousa, le 30 mai 1532 [1], Jérôme de Tuijl, chevalier, seigneur de Serooskerke, Moermont, Welland, Stavenisse, Sint-Annaland, vicomte et lieutenant-amiral de Zélande, conseiller du roi de Castille, gouverneur de Bergen-op-Zoom, qui mourut le 20 mai 1571. Sa femme lui survécut jusqu'en 1581.

Les époux furent inhumés à Bergen-op-Zoom sous un beau monument orné de leur huit quartiers respectifs. Ceux du mari étaient : Tuijl, Raveschot, *Haemstede*, Cats, van den Eijnde, Thienen, Uijterlimmingen, Grutere [2].

Jérôme de Tuijl eut pour parents : Jacques, seigneur de Serooskerke, Moermont, Welland, bailli de Middelbourg et de Zierikzee, et Jacqueline van den Eijnde [3]; il eut pour grands-parents : Pierre de Tuijl, chevalier, seigneur de Serooskerke et de Welland, ambassadeur du duc Charles de Bourgogne auprès d'Édouard IV, roi d'Angleterre, et de Cornélie d'*Haemstede*; celle-ci était une fille de Hugues, seigneur de Bergen (en Kennemerland) et en Brouwersharen.

Les Haemstede blasonnent : *d'or au lion de gueules, l'épaule chargée d'une roue d'argent*. Ce sont évidemment ces armes qui constituent les 2e et 3e quartiers du second champ

[1] Cette date nous est fournie par Smallegange (op cit., p. 693), à qui nous en laissons la responsabilité.

[2] Voyez : *Lantsheer et Nagtglas*, *Zelandia Illustrata*, I, 101.

[3] Fille d'Augustin, seigneur d'Eijndhout, maitre des forêts de Brabant.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

sur l'écusson se rapportant à Éléonore Micault sur notre tableau. L'exiguité de cet écusson a, sans doute, engagé le peintre à ne pas marquer la roue sur l'épaule du lion. La bordure engrêlée de gueules doit être considérée comme une brisure.

Notre manière de voir à ce sujet est entièrement partagée par M. Rietstap, le grand héraldiste de La Haye, à qui nous avons soumis la question.

*
* *

Marguerite Micault, la seconde des trois sœurs, eut pour époux Lambert de Briaerde, chevalier, Président du Grand Conseil de Malines, et veuf de Marie Hanneton. Natif de Dunkerque, ce haut fonctionnaire était fils d'Adrien de Briaerde et de Marie d'Esperleques.

Il possédait à Liezele un manoir avec jardin et trois bonniers de terre, grevé d'un cens de 3 escalins 6 deniers. Cette propriété avait été achetée de Jean de Locquenghien, chevalier, seigneur de Coekelberg, agissant comme mandataire de Guillaume de Waelwijck, conseiller de l'empereur et receveur général de la Flandre orientale, et de Marie de Locquenghien, femme de ce dernier (r. du 24 décembre 1549 [1]).

Après la mort de Lambert de Briaerde, arrivée le 10 octobre 1557, son fils, messire Nicolas, fut investi de ce manoir (31 décembre), sous réserve d'usufruit pour sa mère, Marguerite Micault [2]. L'année suivante, cette dame acheta du fisc, pour une somme de 2,150 florins, la haute, moyenne et basse justice d'une partie de Liezele [3]. Elle vécut jusqu'au

[1] B., 357, p. 87.
[2] B., 358, p. 89.
[3] E. B.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

27 octobre 1596. Sa dépouille mortelle fut déposée auprès de celle de son mari, dans l'église de Saint-Jean, à Malines.

Le beau monument qui y fut érigé à leur mémoire porte leurs huit quartiers respectifs. Ceux de Lambert sont : Briaerde, Zuutpeene, Esperlecqs, La Motte, Hooft, Quaetstrate, Responde, Condettes (ou Coniettes : trois anilles).

Il convient de dire que l'ordonnance de ces 16 quartiers est absolument irrégulière, pour ne pas dire fantaisiste [1].

*
* *

Quant à la dernière des trois sœurs, Adrienne, elle fut successivement la femme du chevalier Gilles de Nobili, mort sans progéniture, et de messire Jean de Silva, dont elle eut trois enfants.

## CHAPITRE IX.

### Quelques derniers détails sur les fondations des Micault.

Isabelle-Claire-Eugénie des Champs, dite de Kesseler — fille de Jean et de Madeleine-Livine Micault — née le 11 janvier 1631 et décédée à Douai, le 31 décembre 1715, dame de Marquette, Steenhuffel, Diepensteijn, Indevelde, Nederhem, etc., apporta les grands biens des Micault à son mari Eugène-Ambroise de Maldeghem, seigneur-banneret, ou baron de Lijsschot, lieutenant des archers du roi, etc., etc. Le mariage eut lieu le 5 février 1654. E.-A. de Maldeghem obtint par lettres-patentes du 25 avril 1685, l'érection de la seigneurie de Steenhuffel en comté, sous le nom de Steenhuffel-Maldeghem.

Notre savant confrère et ami, M. Jean van Malderghem,

[1] *Bibl. royale*, C. G., mss. n° 1510, p. 241 ; Aug. van den Eijnde, op. cit. ; Inscr. funér. de la prov. d'Anvers.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, possède la matrice du sceau du premier comte de Maldeghem et dont voici la description : dans le champ circulaire on voit, surmonté d'une couronne, l'écusson de Maldeghem (d'or) à la croix de gueules, cantonnée de douze merlettes (du même), en orle ; supports : deux lions ; le tout posé sur une terrasse ; légende : S. EUGENII COMITIS DE MALDEGHEM DOM. DE STEENHUFFEL ET DIEPENSTEIN (diam. 47 m/m).

En vertu du testament du haut-prévôt Nicolas Micault, le comte de Maldeghem devint collateur du cantuaire fondé par cet ecclésiastique [1].

[1] Déclaration constatant que la collation de la rente affectée, par le haut-prévôt Nicolas Micault, à l'un des cantuaires fondés par lui appartient à Isabelle de Kesseler, baronne de Leijsschot, héritière dudit ecclésiastique ; Bruxelles, le 9 mars 1661.

Aen mij ondergeschreven greffier is gebleken bij copije autenticq onder de signature vanden notaris de Cocq, binnen Brusselle residerende, van den testamente van wijlen heer Nicolas Micault, in sijnen leven heere van Indevelde, Diepensteijn etc., ende Hoochproest van St Servais tot Maestricht, in date 17 julij 1652, bij den selven notaris geopent opden 19 martij XVJc en negenenvijftich, dat wijlen den voorsz. heere de rente van twee hondert gulden tsiaers hiertegen over No 2446, als eene gelijcke rente No 3719, heeft gelaeten voor twee beneficie in de kercke van Ste Godele binnen deser stadt Brusselle waer van de rente hier tegenover voor een van deselve beneficie is bij vrouwe Isabelle de Kesseler, baronnesse van Leijsschot, als mede erffgenaem van den boven geschreven heere, gegeven aen heere Franciscus Waftelaer gelijck dat blijckt oock bij copie autentijcq vande acte onder de signature vanden voorsz. notaris in date 12 februarij XVJc ende sestich. In oirconde etc. Brusselle 9 martij 1661, ende was onderteekent G. van Schelberg.

Accordeert aen sijn origineel register vanden voornoemden.
Bergh t'gene certificere als greffier
Ledineurs. (S. G. No 2446)

Eugène-Ambroise de Maldeghem, seigneur-banneret de Lijsschot, seigneur de Diepensteijn etc., en qualité d'héritier, du chef de sa femme Isabelle-Claire-Eugenie de Champs dite de Kesseler, de Nicolas Micault, haut-prévôt de Saint-Servais, à Maestricht, assigne une rente au profit des chapelains de Sainte-Gudule ; Bruxelles, le 5 décembre 1661.

D'ondergeschreven Sr Jaecques Daniels, als onwederroepelijcke procuratie

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Son petit-fils, Charles-Florent-Joseph comte de Maldeghem, Diepensteijn etc. [1] (fils de Jean-Dominique, II comte de Maldeghem et II baron de Lijsschot, etc., du conseil d'Etat, lieutenant-feldmaréchal et capitaine des hallebardiers, à Bruxelles, et de sa seconde femme, Anne-Amour-Flo-

hebbende vande Wel Ed : heere Eugenie-Ambroise de Maldegem, Baenderheere van Lijsschot, heere van Diepensteijn etc., lieutenant vande Harchiers van Sijne Con. Mat, op den 22 deses gepasseert, segge 22 september lestleden, gepasseert binnen Brusselle voor den notaris J. de Cocq, notaris bij den souvereijnen raede van Brabant geadmitteert ende die getuijgen daer genoempt ende sijne principale ex uxor (!) als erfgenaem van wijlen heere Nicolas Micault, heere van Indevelde, Diepensteijn etc., in sijnen leven hoochproest van Maestricht, heeft den comparant in qualiteijt voorsz. ingevolge de voorst. procuratie vuijtte rente van tweehondert guldens t'siaers hier tegen over nuº 2446 met overstaen van heer Francisco Wafelaer diede voorsz. rente gegundt was voor beneficie, vernieuwt en getransporteert aende gemeijne Cappellaenen van Ste Goedele kercke de somme van sestich guldens tsiaers, om die te genieten ende profiteren als hunne andere goederen op de conditie inde procuratie gementionneert ende dat de voorsz. de Waefelaer ende sijne successeuren sullen genieten als cappellaenen vande voorsz. kercke van Ste Goedele hun recht aendeil inde voorsz. rente ende gemeijne goederen der voorsz. generale cappellaenen competerende mits hun recht inde hoir als andere preminentien alles ingevolge, ende naeder gespecificeert inde vernieuwinge vande acte van transport op heden bij ons ondersz. Surintendent Generael etc. Particulier ende Greffier daer van vuijtgegeven, ende neffens den comparant ende den voorsz. Waefelaer oock geteijckent aende welcke dese haer is refererende ende sal de voorsz. rente onder een quittantie ontvangen worden gelijck de voorsz. acte is mede brengende. In oirconde etc. Datum Brusselle den vijfden decembris XVIc eenentsestich ende waren onderteekent Jacques Daniels, Francis Waeffelaer ende G. Foppens, onder stondt in qualiteijt van Greffier onderteekent G. van Schelberg.

Accordeert aen sijn origineel t'gene certificeere als Greffier
Ledineurs (S. G. Nº 2446).

[1] Son frère aîné, Eugène-Othon-Joseph, capitaine au régiment de Ligne, étant mort célibataire, Charles-Florent Joseph devint III comte de Maldeghem et III baron de Lijsschot. Il releva le 29 janvier 1750 le comté de Steenhuffel-Maldeghem et la seigneurie de Diepensteijn. Il remplit les fonctions de chambellan auprès de l'impératrice Marie-Thérèse et obtint le grade de colonel. Sa mort eut lieu à Bruxelles, en 1783. Il avait épousé Marie-Philippine de Stein. (Comp. Cour féod. de Brab. Nº 386, pp. 190 et 240).

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

rence-Charlotte-Josèphe, comtesse de Haudion) [1] demanda à l'archevêque de Malines une réduction des messes en rapport avec les revenus des sommes affectées à cette fondation (vers 1777) [2].

Après avoir requis et examiné l'avis du chapitre de Sainte-Gudule, le cardinal fit droit à cette demande, par rescrit du 10 mars 1777 [3].

*
* *

A la mort du comte Charles-Florent-Joseph (décédé avant

[1] La première était : Marie-Thérèse de Gand, veuve du prince d'Epinoy.

[2] A Son Excellence Monseigneur l'archevêque de Malines, etc., etc.

Remontre avec respect Messire Charles-Florent-Joseph, Comte de Maldeghem, Steenuffel, Diepensteijn, etc., qu'il est collateur ordinaire de certain Bénéfice ou Cantuaire fondé par certain Micault dans l'Eglise Paroissiale et Collégiale de Ste Gudule à Bruxelles pour y célébrer journalièrement par le Pourvu une messe basse entre les dix et onze heures par la pièce ci-jointe. Or, comme ce Bénéfice ou Cantuaire ne rapporte que quatre-vingt un florins et six solss comme par la notice qui se trouve au bas de la dite pièce, et qu'il ne se rencontre personne qui veuille pour cette somme acquiter les charges y attachées : sujet pour le quel le Remontrant se retire vers votre Excellence.

La suppliant très humblement de vouloir réduire l'obligation attachée au dit Bénéfice sur tel pied qu'en justice il trouvera appartenir.

Etoit signé Comte de Maldeghem *. (S. G. N° 2446)

* Par suite de la mort d'Anne Amour, comtesse de Haudion, veuve de Jean-Dominique, comte de Maldeghem, et dernière *femme-mortuaire* (sterfvrouw) du chef du village et de la seigneurie de Schooten et du hameau de *Horst*, le fils de ces époux, Charles-Florent-Joseph, comte de Maldeghem, Anne-Louise-Madeleine-Françoise-Josèphe, comtesse de Haudion, femme de Maximilien-Henri, comte de Berlo d'Hozémont, et damoiselle Anne-Marie-Françoise-Ermelinde-Josèphe, comtesse de Haudion, furent investis de ce fief, le 28 novembre 1750. Ils le transportèrent le même jour à messire Jean-Baptiste Cornelissen de Weijmsbroeck, seigneur de Cortenaken, ancien bourgmestre d'Anvers. — Deux ans plus tard (24 octobre 1752), le comte Charles-Florent-Joseph de Maldeghem releva le comté de Wijneghem, avec le château de Ter-Borcht, près de Wijneghem commune de Deurne (B. 386 pp. 240 et 398) et le 14 juin 1773, comme héritier d'Anne-Marie-Françoise-Ermelinde de Haudion, le fief de Ter-Holst, dans la principauté d'Overijssche (B. 391 p. 208).

[3] S. G. N° 2446.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

le 26 février 1784) [1], son fils Joseph-Alexandre-François, comte de Maldeghem, Wacken, Steenhuffel, baron de la ville et châtellenie de Mortagne, seigneur de Haibes, Indevelde, Diepensteijn, chambellan de l'Empereur et capitaine au régiment de grenadiers de Ligne, devint collateur de la fondation Micault.

*
* *

Après la Révolution française, le chapitre de Sainte-Gudule fut forcé de dresser un état des revenus attachés au *cantuaire Micault*. Cet état fut remis au commissaire délégué pour la suppression du chapitre [2].

De même que les autres biens de l'église, ces revenus furent alors attribués aux Hospices et, dès lors, on cessa de dire les messes fondées par la famille Micault.

J.-Th. de Raadt.
Émile de Munck.

[1] Ce fut ce jour que son fils releva le fief de Ter-Holst, (B. 393 p. 23).

[2] Cet état se trouve aux Archives Générales du Royaume : « Etablissements religieux ; Sainte-Gudule, N° 1201.

*Possessores primi Cantuarii met de Rente voorschreven* (*genumeroteert* 2446.)

N. Van der Linden, obiit anno 1702.

Ignatius van der Beken, Capellaen deser kercke, heeft Cantuarium becomen van Mevrouw de Douarière van Maldeghem 1a anni 1703 ; obiit praedictus van der Beken 22 Martii 1737.

Jacobus Steps, Priester ende Capellaen, daernaer Canoninck der tweede fondatie, heeft dit Cantuarium becomen van den Grave van Maldeghem anno 1737 den 7 Meij ; obiit praedictus Steps den 19 Junii 1764.

Volgens dese fondatie voorsz. seght den fondateur, als dat den genen denwelcken sal Heer sijn van Indevelde sal collateur zijn van het eerste Cantuarium met de Rente N° 2446, ende denwelcken sal Heer sijn van Diepensteijn dat hij sal collateur sijn van het tweede met de Rente N° 3719, ende alsoo den tegenwoordighen Grave van Maldeghem Heeren is van bijde de Heerlijckheden, heeft hij dese twee Cantuaria bij Collatie geunieert ende geconfereert aen Jacobus Augustinus De Blije, Priester ende Canoninck der tweede fondatie in dathe den... januarij 1769.

N° 3719.

Possessor secundi Cantuarii met de rente voorsz, genumeroteert Nicolaus de Heldt, priester ende Capellaen tot Vilvoorden ; obiit 8 februarii 1767.

Possesseurs van het voorsz. Cantuarium vide supra.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf